

Peine capitale

reux innocent, contribuera beaucoup à soulager cette tension? J'en doute énormément.

Ce qui ne signifie pas toutefois que les députés doivent méconnaître les exigences légitimes en vue d'une meilleure sécurité publique, ce que nous ne ferons pas, je pense. Nous pouvons commencer par exiger une loi sur le contrôle plus sévère des armes à feu. Nous pouvons faire ce que j'ai fait avant Noël—exiger la tenue d'une enquête parlementaire sur le système de libération conditionnelle et des congés d'un jour. Nous pouvons également commencer par nous assurer que les délinquants sexuels dangereux soient isolés en permanence de la société parce qu'il n'existe apparemment aucun traitement pour les guérir, et que les meurtriers demeurent en prison pour une période déterminée. Nous pouvons fournir les fonds nécessaires à une offensive massive contre le problème de la drogue par une campagne d'éducation, de réhabilitation et d'exécution de la loi, car ce problème conduit inévitablement à la dégradation, à la débilitation, à la mort et, oui, parfois même au meurtre.

● (2040)

Avant de terminer, monsieur l'Orateur, j'aimerais dire que j'ai entendu des députés lire des lettres de leurs électeurs pour légitimer la position qu'ils avaient peut-être déjà prise. La semaine dernière nous avons entendu le discours du chef du crédit social (M. Caouette) qui nous a lu des lettres qu'il avait reçues. J'aimerais faire la même chose maintenant car j'estime que cette lettre transcende la notion de châtement et de vengeance de l'Ancien testament et place au moins l'individu dans un contexte plus contemporain. Je ne dévoilerai pas le nom de son auteur. Voici ce qu'il dit:

Il y a deux ans lorsque j'ai posé ma candidature pour un poste à Matsqui...

Il s'agit de l'Institution Matsqui.

...on m'a posé un certain nombre de questions et on m'a demandé notamment si j'étais contre la peine capitale. J'ai répondu, et ma réponse est toujours la même, que si l'on confie à des êtres humains le soin de mener enquête, d'accuser, de juger, et finalement d'exécuter une personne qui a commis un crime les erreurs sont toujours possibles et ces erreurs ne peuvent être réparées.

Et voici, monsieur l'Orateur, le passage le plus important.

Ma fille est morte récemment et, à l'heure actuelle, deux jeunes gens accusés de l'avoir tuée sont détenus à Vancouver. S'ils sont reconnus coupables, ils seront passibles de la peine de mort. Toute ma famille a été profondément bouleversée par la mort de ma fille, mais imaginez-vous quel serait notre sentiment si l'erreur dont j'ai parlé plus haut était commise?

Il parle de l'exécution d'un innocent. Il poursuit:

Ne vous méprenez pas, nous voulons tous que les coupables soient punis et punis sévèrement. Quant à moi, et c'est mon opinion personnelle, je préférerais voir les personnes reconnues coupables d'un crime emprisonnées à perpétuité sans espoir de libération conditionnelle, de congés ou d'appels de façon qu'en cas d'erreur ces personnes n'aient rien perdu d'autre que leur temps.

Nous ne serons peut-être pas tout à fait d'accord avec les détails de cette lettre, mais je pense qu'il faut une très grande âme pour rester quand même partisan de l'abolition après avoir subi une perte aussi douloureuse. Je pense que tous ceux d'entre nous qui ne se sont pas trouvés dans cette situation devraient méditer sur toutes les souffrances que cet homme et sa famille ont éprouvées et sur l'idéalisme et l'honnêteté avec laquelle il exprime son point de vue. Son attitude est à la fois surprenante et encourageante. Cela me rappelle l'attitude prise par la famille Kennedy après l'assassinat de deux de ses fils.

[M. Rose.]

Enfin, monsieur l'Orateur, je ne crois pas qu'en approuvant le bill C-2 nous allions à l'encontre des vœux des Canadiens. Bon nombre de gens envisagent la question de la peine capitale comme une solution aux nombreux problèmes que leur causent les torts de notre société actuelle. Je ne suis pas de leur avis. L'exécution ne résout rien. Quelles protestations il y aurait de la part du public si nous pendions, par exemple, un chien, un cheval ou un homme en public, à la télévision en couleurs! Pour ceux qui considèrent que la pendaison a un effet intimidant, une exécution de ce genre en public que diffuseraient dans tout le pays les services électroniques d'information ne produirait-elle pas un effet plus saisissant? Pourquoi la faire à huis clos? Naturellement, j'exagère, monsieur l'Orateur, mais un sinistre spectacle comme celui que j'ai décrit soulèverait beaucoup plus de protestations dans le public que tout mouvement rétionniste qui pourrait exister aujourd'hui.

Monsieur l'Orateur, j'espère de tout cœur que ce bill sera adopté ce soir afin que le Canada puisse continuer de figurer parmi les nations civilisées de l'univers qui ne peuvent plus tolérer la peine de mort parce qu'elle est cruelle et anormale, et qu'il l'exclue à jamais de notre régime judiciaire.

M. Stan Schumacher (Palliser): Monsieur l'Orateur, étant donné que le gouvernement attend avec impatience la fin du débat sur le bill à l'étape de la deuxième lecture et que tous ceux qui veulent prendre la parole ne pourront pas le faire, je serai le plus bref possible afin que le plus grand nombre de députés puisse participer au débat. Plus tard au cours de la soirée, il y aura un vote libre dit-on sur la question. J'aurais pensé que ceux qui parlent d'un vote libre auraient dû insister pour qu'il y ait un débat entièrement libre, mais il semble que cette idée dépasse la logique de ceux qui ont proposé que la discussion de cette question cesse ce soir.

Monsieur l'Orateur, je m'oppose à cette mesure surtout parce qu'elle donnerait tout simplement suite à l'expérience insatisfaisante qui a commencé en 1967. Je crois que tous les députés reconnaissent qu'à tort ou à raison, la plupart des Canadiens veulent que l'on conserve la peine capitale. Je pense que mon honorable ami de Fraser Valley-Ouest (M. Rose) a reconnu ce fait.

A ce propos, je ne crois pas qu'il soit très avantageux de conserver la méthode d'exécution, c'est-à-dire la pendaison, et qu'il faudrait étudier la possibilité de moderniser la peine capitale, grâce aux méthodes mises au point ces dernières années, afin de la rendre plus humaine. Néanmoins, j'estime qu'il faudrait conserver la peine de mort comme punition ultime en cas d'homicide.

J'ai écouté les arguments des deux côtés lorsqu'on a discuté de la façon dont un député devrait se comporter lorsqu'il n'est pas d'accord avec ses commettants. J'ai écouté le solliciteur général (M. Allmand) qui a pris la parole à l'émission «Cross Country Check-up» au réseau de Radio-Canada dimanche où il a parlé de référendums. Je comprends le raisonnement de certains députés qui s'opposent à la peine capitale, même si je ne suis pas d'accord, lorsqu'ils disent qu'ils appuieront cette mesure à l'encontre des désirs de leurs commettants. Quant à moi, leur raisonnement est un argument très valable à l'appui d'un référendum national sur cette question.